

**Rapport d'activités**

de la

**COMMISSION DE SURVEILLANCE de la CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE  
TRAVAIL****pour les HÔTELS, RESTAURANTS ET CAFÉS (CCNT)****pour l'année 2007**

---

**Table des matières**

- I CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL POUR LES HÔTELS,  
RESTAURANTS ET CAFÉS du 06.06.98
- II Exécution de la Convention
- III Nombre d'établissements assujettis
- IV COMMISSION PARITAIRE DE SURVEILLANCE de la CCNT
- V ORGANES D'EXÉCUTION de la CCNT

## I

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL pour les HÔTELS,  
RESTAURANTS ET CAFÉS**

**du 6 juin 1998**

Les partenaires sociaux de la CCNT pour l'hôtellerie et la restauration sont parvenus à trouver un terrain d'entente après trois tours de négociations (le 21 juin 2007). En plus des catégories connues de salaires minimaux, la catégorie II a été fixée pour les salaires minimaux des collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'un certificat professionnel fédéral.

Les nouveaux salaires minimaux suivants ont été convenus :

Catégorie (art. 10 CCNT)	01.01. – 31.12.2007	Nouveau, à partir du 01.01.2008, respectivement à partir de la saison d'été 2008	Augmentation	
			%	Fr.
Catégorie I	Fr. 3242.--	Fr. 3300.--	+ 1.8%	+ Fr. 58.--
Catégorie II a	Fr. 3480.--	Fr. 3480.--		
Catégorie II b	Fr. 3661.--	Fr. 3730.--	+ 1.9%	+ Fr. 69.--
Catégorie III a	Fr. 3986.--	Fr. 4070.--	+ 2.1%	+ Fr. 84.--
Catégorie III b	Fr. 4397.--	Fr. 4485.--	+ 2.0%	+ Fr. 88.--
Catégorie III c	Fr. 4397.--	Fr. 4485.--	+ 2.0%	+ Fr. 88.--
Catégorie III d	Fr. 4576.--	Fr. 4670.--	+ 2.1%	+ Fr. 94.--
Catégorie IV a *	Fr. 5485.--	Fr. 5600.--	+ 2.1%	+ Fr. 115.--
Catégorie IV b *	Fr. 6612.--	Fr. 6750.--	+ 2.2%	+ Fr. 138.--

\* Le respect de ces salaires minimaux n'est pas impératif. Des montants inférieurs peuvent être prévus dans un contrat de travail écrit; l'art. 15, ch. 6 CCNT doit toutefois être respecté.

Pour l'art. 11 (stagiaires), le salaire minimal a été augmenté à Fr. 2'115.- (exercice précédent: Fr. 2'075.-).

Comme d'habitude, les nouveaux salaires entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier (1.1.2008), respectivement pour la saison d'été 2008.

La demande d'extension a immédiatement été présentée au Conseil fédéral qui l'a acceptée le 17 décembre 2007.

## II

**Exécution de la Convention**

Les principales activités réalisées en 2007 ont été les suivantes:

**1.) Encaissement des contributions aux frais d'exécution**

Cette année, les contributions aux frais d'exécution sont restées inchangées à Fr. 48.– par établissement et Fr. 48.– par collaboratrice et collaborateur.

Cette année aussi, les factures des contributions annuelles aux frais d'exécution ont été envoyées en décembre.

**2.) Renseignements juridiques téléphoniques**

18'300 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été donnés en 2007 (exercice précédent: 23'350). Il faut ajouter à ce nombre 5'530 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution etc. (exercice précédent: 8'290). Ce chiffre correspond à une moyenne d'environ 95 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent: 126).

Le nombre de conseils personnels donnés au guichet est de 136 au total (exercice précédent: 188).

Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 2'490 en 2007 (exercice précédent: 3'850).

**3.) Site Internet [www.l-gav.ch](http://www.l-gav.ch)**

Unsere Website wurde 2007 durchschnittlich 625 mal (Vorjahr: 485), mit insgesamt 19'520 Hits pro Tag (Vorjahr: 14'690) oder 18'880 mal, mit 585'650 Hits im Monat (Vorjahr: 440'880), ausgewählt.

**4.) Contrôles par sondages**

Contrôles par sondages de décembre 2006 à novembre 2007

Il a été décidé (en 2006) de procéder à nouveau au contrôle par sondages des points suivants dans 2'000 établissements choisis au hasard:

- salaires minimaux des catégories I, II, III (comme lors des contrôles par sondages en 2005/2006)
- contrôle du temps de travail (comme lors des contrôles par sondages en 2005/2006)

et, comme nouveau point de contrôle:

- respect du 13<sup>e</sup> salaire mensuel, conformément à l'article 12 CCNT.

La démarche pour le contrôle supplémentaire du 13<sup>e</sup> salaire mensuel est identique à celle des contrôles des salaires mensuels (avec paiement des arriérés).

103 établissements avaient été visités en décembre 2006.

A la fin novembre 2007, les contrôles par sondages ont pu être achevés dans les délais avec le contrôle du solde de 1'897 établissements.

Les résultats de ces contrôles par sondages sont maintenant connus; il en ressort l'image suivante:

Tous les salaires minimaux sont respectés dans 84.5% (exercice précédent: 85.0%) des établissements contrôlés et pour 93.4% (exercice précédent: 93.5%) de l'ensemble des rapports de travail contrôlés.

Il existe un système utilisable de saisie du temps de travail dans 65.8% (exercice précédent: 64.7%) des établissements.

Le 13<sup>e</sup> salaire mensuel est payé à 88.9% des ayants droit (non contrôlé l'exercice précédent).

Des contrôles subséquents seront effectués dans 1'149 établissements.

L'office de contrôle de la CCNT pour l'hôtellerie et la restauration est chargé de procéder, chaque année, à des contrôles dans 2'000 établissements choisis au hasard. Les établissements dans lesquels des irrégularités sont constatées doivent payer aux collaboratrices et aux collaborateurs les arriérés de salaires et compter, en outre, avec des peines conventionnelles pouvant atteindre le double de ces arriérés.

Avec ce nouveau concept de contrôles plus strict, les partenaires sociaux de l'hôtellerie et de la restauration (GastroSuisse, hotelleriesuisse et Swiss Catering Association du côté des employeurs; Hotel & Gastro Union, UNiA et Syna du côté des employés) entendent mieux imposer le respect de la CCNT pour l'hôtellerie et la restauration et, dès lors, éviter que les établissements qui appliquent les prescriptions soient désavantagés face à la concurrence qui ne le ferait pas et garantir aux collaboratrices et collaborateurs des conditions d'emploi correctes.

## **5.) Inspecteurs/trices**

En plus des contrôles par sondages et des contrôles subséquents, les inspecteurs/trices ont effectué 407 contrôles pendant l'exercice sous revue, sur la base de 435 nouvelles plaintes et de 63 datant de l'année précédente. Parallèlement, 34 dossiers ont été fermés en 2007 (retraits, non-assujettissements, faillites, etc.).

En plus de ces contrôles, les collaborateurs au service extérieur de l'office de contrôle ont effectué 71 examens de l'assujettissement à la CCNT et ont fourni des conseils, réalisé des expertises et participé à des audiences judiciaires à 109 reprises; ce chiffre ne tient pas compte des conseils donnés lors des contrôles par sondages. Pendant l'exercice, 630 contrôles subséquents (y compris pour les contrôles par sondages) ont été effectués.

## III

**Nombre d'établissements assujettis**

Le nombre d'assujettissements à la Convention collective nationale de travail au début de 2007 était le suivant :

• Établissements assujettis	27'692
• Départs en cours d'année en raison de la cessation d'activité, parce que les conditions d'assujettissement n'étaient plus remplies, etc. :	1'251
• Nouveaux assujettissements à la suite de l'ouverture de nouveaux établissements, de réouvertures ou parce que l'établissement remplit les conditions d'assujettissement :	1'043
• L'office de contrôle a enregistré 8'094 mutations en cours d'année (changements de nom ou de raison sociale et d'adresse, sans influence sur le nombre d'établissements assujettis).	–
• Nombre d'établissements assujettis à la fin de 2007 :	<u>27'484</u>

## IV

### Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la Commission de surveillance a siégé en **séance plénière** au printemps et en automne (le 11 mai à Berne et le 27 novembre à Lucerne).

Outre les affaires financières suivantes:

- bilan et compte d'exploitation 2006,
- bilan intermédiaire au 30 juin 2007, attributions, budget 2008,

la Commission a traité le rapport annuel 2006, les contrôles par sondages (de décembre 2006 à novembre 2007), des litiges juridiques (peines conventionnelles), le paiement de contributions à des cours de perfectionnement d'UNiA en vertu de l'article 35h CCNT, des informations au sujet de la nouvelle loi instituant des mesures contre le travail au noir entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (notamment la volonté de collaborer avec le Service de l'économie et du travail du canton de Zurich); par ailleurs, la Commission a élu un deuxième vice-président en la personne de Hannes Jaisli (GastroSuisse). Cette élection a été nécessaire en raison du départ de Thomas Jaisli (hotelleriesuisse), membre de longue date de la Commission, que le président a remercié chaleureusement pour les services rendus.

En 2007, le **comité** de la Commission de surveillance a siégé en janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Ces séances ont eu lieu à Berne, Möriegen et Zurich.

Le comité a traité les affaires permanentes suivantes: questions financières (bilan et compte d'exploitation 2006, bilan intermédiaire au 30 juin 2007, attributions de fonds, budget 2008), contrôles par sondages (état des travaux, contrôles subséquents), litiges juridiques de la Commission de surveillance et de l'office de contrôle, informations concernant la commission tripartite et statistique des renseignements donnés par l'office de contrôle.

Des thèmes tels que:

- l'exécution de la loi sur les travailleurs détachés; les annonces des organes cantonaux au sujet des travailleurs détachés et des travailleurs étrangers prenant un emploi auprès d'un employeur suisse,
- la suite à donner au voeu émis lors de la séance d'information du 11 décembre 2006, par des représentants de cantons, de pouvoir se rencontrer au sein d'un groupe de travail pour faire le point des intérêts et des préoccupations des différentes parties (cette première séance du comité avec des représentants de l'Association des Offices suisses du travail (AOST) a eu lieu le 18 juin 2007 à Zurich),

des informations concernant les contrôles suivants:

- la loi sur le travail
- l'observation du marché du travail
- et de la CCNT

ont été traitées.

M. Paul Schwendener (Office cantonal du travail des Grisons) veut élaborer, au sein de l'AOST, une proposition de solution pour améliorer la collaboration et la coopération au sujet des thèmes débattus; il contactera ensuite l'office de contrôle pour convenir d'une nouvelle rencontre.

- le programme de formation Progresso d'Hotel & Gastroformation à Weggis et les contributions financières y relatives,
- la loi instituant des mesures contre le travail au noir, entrée en vigueur en 2008, (en décembre 2007, le président de la Commission de surveillance et le directeur de l'office de contrôle ont signé la convention de prestations avec le service de l'économie et du travail du canton de Zurich),
- le traitement de plaintes d'organes officiels,

- des activités médiatiques des différents partenaires sociaux,
- les affaires en suspens de l'office de contrôle,
- l'amélioration de l'efficacité des contrôles par sondages,
- l'accompagnement des inspecteurs par des membres du comité lors de contrôles,
- la répartition et l'attribution des contributions aux frais d'exécution,
- l'adoption d'un nouveau règlement des indemnités des collaborateurs au service extérieur (inspecteurs) de l'office de contrôle,
- la décision de commencer en 2007 les entretiens préparatoires en vue de la révision de la CCNT,

ont complété l'ordre du jour des séances.

A la suite de la nouvelle augmentation du nombre de contrôles subséquents découlant des contrôles par sondages de décembre 2006 à novembre 2007 (outre le contrôle des salaires minimaux des catégories I, II et III et le contrôle du temps de travail, le paiement correct du 13<sup>e</sup> salaire mensuel a également été contrôlé), les décisions suivantes ont été prises :

1. un inspecteur supplémentaire a été engagé,
2. la prochaine série de contrôles par sondages ne commencera qu'en juin 2008,
3. la période intermédiaire servira à rattraper autant que possible les contrôles subséquents en suspens (découlant des contrôles par sondages et des plaintes).

## V

**Organes d'exécution de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés****Commission de surveillance****Président**

Monsieur François Lachat, lic. phil  
et lic. en droit

**Représentants  
d'hotelleriesuisse**

jusqu'au 27.11.2007

Monsieur Th. Jaisli, lic. en droit  
Monsieur C. Casanova  
Monsieur R. Schneider

à partir du 27.11.2007

Monsieur M. Kaufmann, avocat

**Représentants de  
GastroSuisse**

Monsieur H. Jaisli, avocat  
Monsieur J. Müller-Tschirky  
Monsieur E. Bachmann  
Monsieur J.-L. Piguet

**Représentants de SCA**

Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG  
Monsieur HP. Oetli

**Représentants de l'H&G  
Union**

Monsieur E. Dubuis  
Monsieur U. Masshardt  
Monsieur J. Gonzalvez  
Monsieur B. Poma  
Monsieur St. Unternährer, lic. en droit  
Madame I. Lieberherr

**Représentant d'UNiA**

Nouveau à partir du  
11.05.07

Monsieur Mauro Moretto, lic. phil. hist.  
Madame G. Hentsch

**Représentant de syna**

Madame M. Bertone

**Comité****Président**

Monsieur François Lachat, lic. phil  
et lic. en droit

**Vice-présidents**

jusqu'au 27.11.2007

Monsieur St. Unternährer, lic. en droit  
Monsieur Th. Jaisli, lic. en droit

à partir du 27.11.2007

Monsieur H. Jaisli, avocat

**Membres**

à partir du 27.11.2007

Monsieur E. Dubuis  
 Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG  
 Monsieur Mauro Moretto, lic. phil. hist.  
 Monsieur M. Kaufmann, avocat

**DÉLÉGATION DE RÉVISION**

Monsieur H. Jaisli, avocat  
 Monsieur Mauro Moretto, lic. phil. hist.

**Secrétariat**  
**Commission de surveillance**

Madame Chr. Büchler

**Organe externe de révision**

KPMG Fides Peat, Wirtschaftsprüfung, Bâle

**OFFICE DE CONTRÔLE de la Convention collective nationale de travail**

	Directeur	Monsieur H. Moser
	Inspecteur	Monsieur B. Ducraux
	Inspectrice	Madame A. Filippi
	Inspecteur	Monsieur A. Geiser
	Inspecteur	Monsieur C. Rovina
	Inspectrice	Madame S. Vulliamy
	Inspectrice	Madame S. Arn-Meyer
	Inspecteur	Monsieur Q. Charmillot
	Inspecteur	Monsieur M. Mächler
à partir du 01.03.2007	Inspectrice	Madame A. Günter
à partir du 01.10.2007	Inspecteur	Monsieur O. Bellasi
	Chef du service interne/comptable	Madame C. Widmer
	Collaboratrice TED	Madame S. Flury
	Service juridique	Madame L. Lanz
	Service juridique	Madame K. Monetti
	Service juridique	Madame M. Stäuble
	Service juridique	Madame A. Riggensch